



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 14 AVRIL 2022

**DELIBERATION N° 031 - 04 – 2022 - Direction Générale des Services - Direction des Finances**  
**FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES AYANT SOUSCRIT DES EMPRUNTS TOXIQUES.**  
**AVENANT A LA CONVENTION N°16219740107 SFILRAE DU 31/05/2016**  
*(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines,*  
*qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)*

**Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le  
**28 AVR. 2022**

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents ..... 29

Représentés ..... 08

Excusés ..... 0

Absents ..... 2

Total des votes ..... 37

Le Maire



L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

**ABSENT EXCUSE :****ABSENTS :** Alicia HAYANO – Hans DIJOUX**Secrétaire de séance**

Patrice BOULEVART

Le Président rappelle à l'Assemblée que la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013, a créé en son article 92 un fonds de soutien en direction des collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques.

La ville de Saint-Benoît a bénéficié à ce titre d'une aide de 755 006,10 € et a signé pour ce faire la convention rappelée en titre le 31/05/2016. Celle-ci prévoyait le versement de cette aide par échéance annuelle de 2016 à 2028.

Cependant, sur le fondement de l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015 pris en application du décret n°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien la ville bénéficie du versement en une fois du solde de l'aide restant due soit 92 072.08 €.

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à :

- approuver cet avenant et son nouvel échéancier ;
- signer ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer l'avenant joint en annexe qui redéfinit les modalités de versement de l'aide ainsi que l'échéancier nécessaires.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire*



*Patrice SELLY*

The image shows a blue ink signature over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-BENOIT REUNION' and a central emblem. The signature is written in a cursive style.